

## Programme de formation 2019

-----

### Le droit au séjour des personnes étrangères non ressortissantes de l'UE

**FORMATEUR·TRICE·(S) : HERVE GOUYER, SUZANNE GUEVREMONT & FEDERICO COLOMBO**  
– juristes et formateur·trices à ESPACE.

#### PRESENTATION / CONTEXTE

Les personnes étrangères non ressortissantes de l'Union Européenne peuvent rencontrer les plus grandes difficultés à déposer une demande de première de carte séjour. Les préfectures, au motif que ces personnes ne disposeraient pas d'un droit au séjour, refusent souvent en effet de prendre leur dossier et d'examiner leur demande.

Quelles personnes étrangères disposent d'un droit au séjour en application de quelles dispositions du Code des étrangers (CESEDA) ? Comment faire valoir leur droit à l'examen de leur demande de régularisation ? Quelles sont les conditions à remplir ensuite pour la délivrance d'une carte pluriannuelle, puis d'une carte de résident ?

Sur trois jours, l'objectif de cet atelier se propose d'aborder de manière approfondie la question de l'admission au séjour des étranger·ère·s sans titre de séjour.

#### CONTENU DE LA FORMATION

- Présentation des dispositions légales prévoyant l'admission au séjour des personnes étrangères non ressortissantes de l'UE en situation irrégulière (jeunes entré.e.s hors regroupement familial, conjoint.e.s de Français.e.s et parents d'enfants français, ascendant.e.s ou enfant majeur de Français.es, personnes dont l'essentiel des attaches familiales est en France, malades et parents d'enfants malades, personnes justifiant de motifs exceptionnels ou humanitaires, victimes de proxénétisme, de la traite des humains de violences conjugales ou sous la menace d'un mariage forcé, etc.)
- Présentation du droit au séjour des personnes étrangères non ressortissantes de l'UE, membres de famille de citoyen·ne·s européen.e.s ayant un droit de séjour en France
- L'admission au séjour (dépôt du dossier, remise du récépissé et instruction de la demande de carte de séjour).
- Les conditions de délivrance de la carte pluriannuelle et de la carte de résident

#### COMPETENCES VISÉES

Les formations thématiques en droit des étranger·ère·s d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (2° et 6°) du Code du travail, à :

- adapter et développer les compétences des travailleur·euse·s sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique ;
- à acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières

ou les perfectionner.

## OBJECTIFS

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger·ère·s et vise à :

- connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ère·s afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

## PUBLICS CONCERNES

Tout·e travailleur·euse social (assistant·e social, conseiller·ère en économie sociale et familiale, éducateur·rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

## NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES

- ateliers de base : aucune ;
- ateliers d'approfondissement : avoir suivi un atelier de base, avoir déjà bénéficié d'une formation juridique ou avoir les connaissances juridiques de base dans le thème proposé ;
- ateliers d'études de cas : justifier d'une pratique professionnelle dans le thème proposé.

## MOYENS PEDAGOGIQUES

- les formations sont assurées par des juristes d'ESPACE, du COMEDE et du CICADE, spécialistes du thème abordé ;
- les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rice·s ;
- l'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle ;
- confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la leur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

## MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation et un questionnaire d'évaluation de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger·ère·s :

- par téléphone, tous les jours de 9h00 à 12h30 : 04 95 04 30 98 ;
- par courriel : [juridique@espace.asso.fr](mailto:juridique@espace.asso.fr)

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

- chaque session regroupe 15 à 20 personnes

## MODALITES PRATIQUES

Se référer à l'onglet formation du site d'ESPACE <http://espace.asso.fr/formation/>